



Pour mes indemnité de la secu

Par **fatiha**, le **19/08/2009** à **10:59**

Bonjour, je vous remerciér pour tout , et je revien sur ma situation et mon accident de travail je vous demande de me préciser quelle et mon droit par rapport a la sécurité sociale.consernon mes indemnité journaliér, et en ce qui conserne mon employeur il ma pas envoyer ma lettre de licenciement ni indemnité depuis le retrait de ma carte de séjour merci mille fois merci pour votre aide et votre générosité ,